

# Avis de confidentialité - Système d'avis

Par les indications suivantes, nous souhaitons vous informer sur le traitement de vos données personnelles en tant que personne signalante, lorsque vous faites une remarque via SpeakUp, par e-mail, par appel téléphonique, par lettre ou en personne auprès de Rovema GmbH.

## I. Nom et adresse du responsable

Le responsable au sens du règlement général sur la protection des données (ci-après « RGPD ») et d'autres lois nationales sur la protection des données des États membres ainsi que d'autres dispositions relatives à la protection des données est la société Rovemane.

Rovema GmbH  
Chief Compliance Officer  
Industriestr. 1  
35463 Fernwald  
Compliance(at)rovema.de

## II. Coordonnées des délégués (externes) à la protection des données

Datenschutzbeauftragte (TÜV)  
eMGe-DaTa Datenschutz mit System  
Michaela Genderka  
Blumenstraße 13, 47918 Tönisvorst  
m.genderka(at)emge-data.de  
+49 (0) 2151 94 22 060, +49 (0) 176 60 50 52 92

## III. Étendue du traitement des données

Nous n'utilisons que les données et informations suivantes, que vous avez volontairement fournies lors d'une remarque :

- Votre nom, dans la mesure où vous révélez votre identité,
- vos coordonnées, dans la mesure où vous nous les fournissez pour que nous puissions vous contacter ultérieurement,
- le fait que vous avez émis une alerte via le système d'alerte,
- le fait que vous soyez ou non employé par Rovema GmbH, et
- les faits personnels que vous avez décrits,
- le cas échéant, les noms des personnes ainsi que d'autres données personnelles des personnes que vous avez mentionnées dans l'avis.

## IV. Bases juridiques du traitement des données

Le système de signalement a pour but de permettre aux collaborateurs\*, aux partenaires commerciaux\* et à toutes les autres personnes concernées par les activités de Rovema GmbH de signaler en toute confidentialité des violations (éventuelles) de la loi ou autres.

Le traitement des données personnelles dans le cadre du système d'alerte se fonde sur l'intérêt légitime de Rovema GmbH à la détection et à la prévention des irrégularités et à la prévention des dommages et des risques de responsabilité qui en découlent pour Rovema GmbH. La base juridique du traitement est l'article 6, paragraphe 1, point f), du règlement général sur la protection des données (RGPD) en relation avec les articles 30 et 130 de la loi sur les infractions administratives (OWiG).

Dans la mesure où une information reçue concerne un employé de Rovema GmbH, le traitement sert en outre à prévenir des délits ou d'autres violations de la loi qui sont en rapport avec la relation d'emploi. Dans ce cas, la base juridique du traitement est l'article 26, paragraphe 1, de la loi fédérale sur la protection des données (BDSG).

Étant donné que la remise d'informations peut également se faire de manière anonyme, nous traitons les données personnelles pour vous identifier sur la base d'un consentement que vous devez donner. La base juridique est l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD. En règle générale, vous ne pouvez révoquer ce consentement que dans un délai d'un mois à compter de la remise de l'avis, car dans certains cas, nous sommes tenus, en vertu de l'article 14, paragraphe 3, point a) du RGPD, d'informer la personne accusée des accusations portées contre elle et des enquêtes menées dans un délai d'un mois. L'obligation d'informer la personne incriminée porte sur l'enregistrement des données, le type de données, la finalité du traitement, l'identité du responsable et - dans la mesure où cela est juridiquement nécessaire - l'identité du déclarant, de sorte qu'une fois l'information fournie, il n'est plus possible de cesser le traitement des données ou de supprimer les données d'identification. Le délai de rétractation peut être encore plus court dans certains cas, par exemple lorsque la nature de l'information nécessite l'intervention directe d'une autorité ou d'un tribunal. Dans ce cas, vos données d'identification seront directement communiquées à l'autorité ou au tribunal et conservées dans les dossiers de procédure de ces derniers.

## V. Destinataires de vos données à caractère personnel

Tous les avis sont traités de manière confidentielle et ne sont accessibles qu'aux collaborateurs\* qui doivent nécessairement avoir accès à ces données pour le traitement du dossier.

Les responsables de la conformité chargés du signalement examinent les faits signalés et, le cas échéant, procèdent à un examen plus approfondi des faits liés au cas ; les données sont toujours traitées de manière confidentielle.

Dans certains cas, Rovema GmbH a l'obligation, en vertu de la législation sur la protection des données, d'informer la personne incriminée des reproches formulés à son encontre. Ceci est imposé par la loi lorsqu'il est objectivement établi que la communication d'informations à la personne incriminée ne peut plus du tout nuire à l'élucidation concrète de l'indice. Dans la mesure où cela est légalement possible, votre identité n'est pas révélée à l'auteur du signalement et nous nous assurons en outre qu'il n'est pas possible d'en déduire votre identité.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'indications sciemment fausses dans le but de discrediter une personne (dénonciation), la confidentialité et la protection de la personne signalante ne peuvent plus être assurées.

Dans le cadre du traitement de l'information ou d'une enquête, il peut être nécessaire de transmettre des informations à d'autres collaborateurs\* de Rovema GmbH ou à des collaborateurs\* des entreprises qui lui sont liées au sens du § 15 de la loi sur les sociétés anonymes (AktG), par exemple lorsque les informations se rapportent à des processus dans des filiales de Rovema GmbH. En cas de nécessité pour

l'information, une transmission à des filiales de Rovema GmbH dans un pays en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen peut avoir lieu, mais toujours sur la base de garanties appropriées ou adéquates en matière de protection des données pour protéger les personnes concernées. Pour les transferts de données vers des pays tiers dans lesquels il n'existe pas de niveau adéquat de protection des données, nous nous assurons, avant le transfert, qu'il existe un niveau adéquat de protection des données chez le destinataire (par exemple sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou par l'accord de clauses contractuelles standard de l'Union européenne avec le destinataire) ou qu'il existe un consentement explicite des personnes concernées.

Nous veillons toujours à ce que les dispositions légales applicables en matière de protection des données soient respectées lors de la transmission d'informations.

En cas d'obligation légale ou de nécessité en matière de protection des données pour l'information, les autres catégories de destinataires possibles sont les autorités de poursuite pénale, les autorités antitrust, d'autres autorités administratives, les tribunaux ainsi que les sociétés d'avocats et d'audit nationales et internationales mandatées par Rovema GmbH.

Nous veillons à ce que toute personne ayant accès aux données collectées dans le cadre d'un signalement soit tenue à la confidentialité.

## VI. Durée de conservation

Les données personnelles collectées sont conservées aussi longtemps que l'éclaircissement et l'évaluation finale de l'incident signalé l'exigent, qu'il existe un intérêt légitime de l'entreprise ou une exigence légale. Ensuite, ces données sont supprimées conformément aux exigences légales. La durée de conservation dépend notamment de la gravité du soupçon et de l'éventuel manquement aux obligations signalé.

## VII. Droits de la personne concernée

Toute personne concernée a le droit

- le droit d'être informée conformément à l'article 15 du RGPD,
- le droit de rectification conformément à l'art. 16 RGPD,
- le droit à l'effacement conformément à l'art. 17 RGPD,
- le droit à la limitation du traitement en vertu de l'art. 18 RGPD,
- le droit d'opposition en vertu de l'art. 21 RGPD ainsi que
- le droit à la portabilité des données en vertu de l'art. 20 RGPD.

En ce qui concerne le droit d'accès et le droit d'effacement, les restrictions prévues par les §§ 34 et 35 de la BDSG s'appliquent. En outre, il existe un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance compétente en matière de protection des données (art. 77 RGPD en relation avec l'art. 19 BDSG):

Landesbeauftragte für den Datenschutz und Informationsfreiheit in Hessen  
Gustav-Stresemann-Ring 1  
65189 Wiesbaden  
Telefon: 06 11/140 80  
E-Mail: [poststelle@datenschutz.hessen.de](mailto:poststelle@datenschutz.hessen.de)

## VIII. Informations sur le droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données à caractère personnel vous concernant, effectué sur la base de l'article 6, paragraphe 1 e) du RGPD (traitement des données dans l'intérêt public) et de l'article 6, paragraphe 1 f) du RGPD (traitement des données sur la base d'une mise en balance des intérêts). L'opposition peut se faire sans forme particulière et doit être envoyée, dans la mesure du possible, aux coordonnées indiquées dans les présentes informations sur la protection des données sous « Coordonnées du délégué à la protection des données ». Si vous vous y opposez, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel, à moins que nous puissions prouver qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou que le traitement sert à faire valoir, à exercer ou à défendre des droits en justice. Les données qui ne sont plus nécessaires sont immédiatement effacées.

Vous pouvez en outre révoquer votre consentement à tout moment. Dans ce contexte, veuillez consulter les informations sous « Bases juridiques du traitement des données ».

**Mise à jour:** août 2024